

JOURNEE D'INFORMATION ET DE FORMATION

**Quelle agriculture et quelles filières
de production développer sur les
zones de captage alliant débouchés
économiques et préservation de la
ressource?**

ANGOULEME, LE 12 OCTOBRE 2011

RENAUD Christian,
Agriculteur à Melleran (Deux-Sèvres)

➤ Présentation de la filière chanvre :
intérêts « écologiques » et
débouchés économiques



➤ Le risque économique et technique qu'un changement de pratiques agricoles implique (les contraintes que rencontrent les agriculteurs) et comment réussir ce changement?

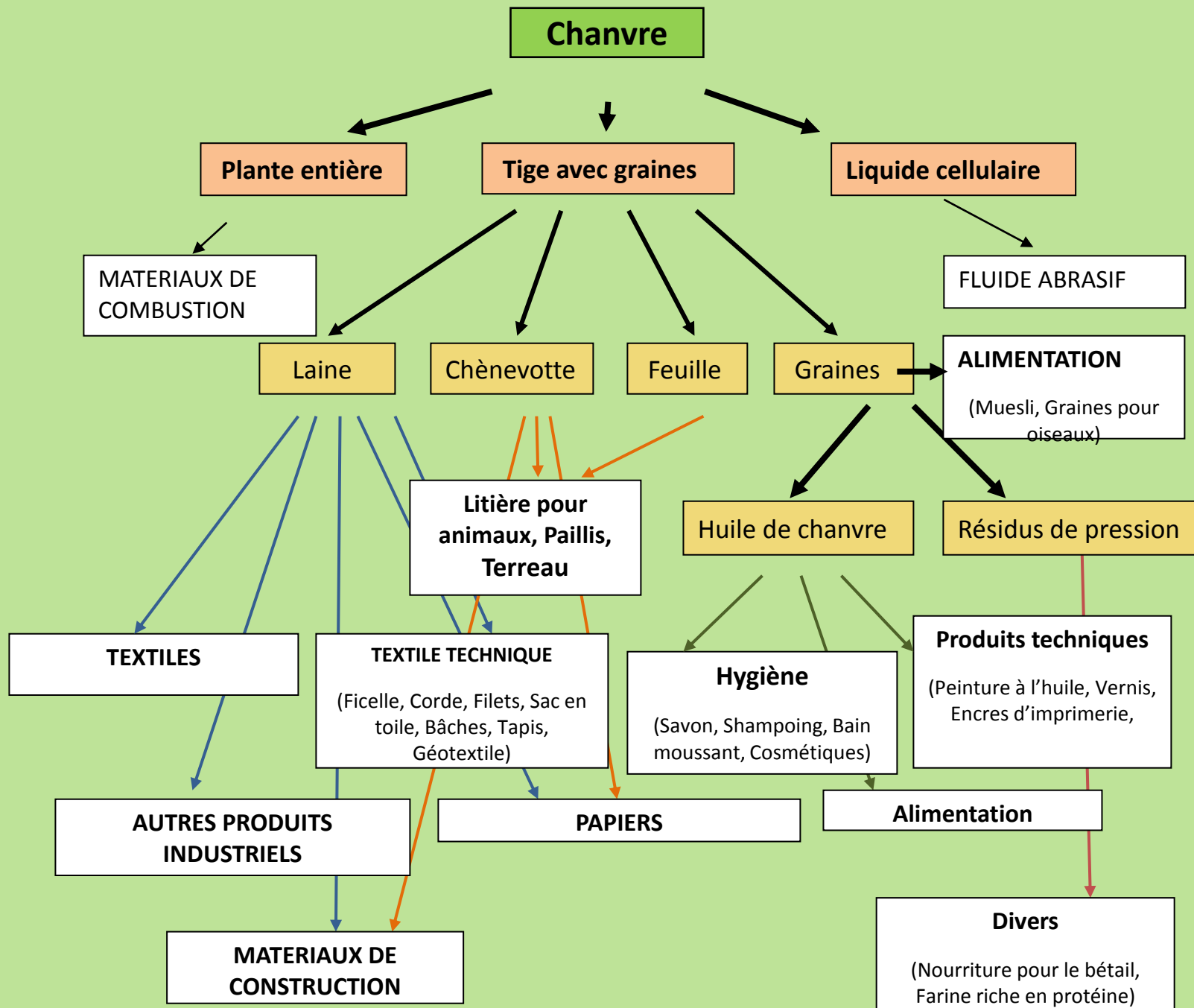
Le chanvre: une plante aux multiples usages qui peut répondre aux enjeux « eau »

✓ Dans la filière industrielle :

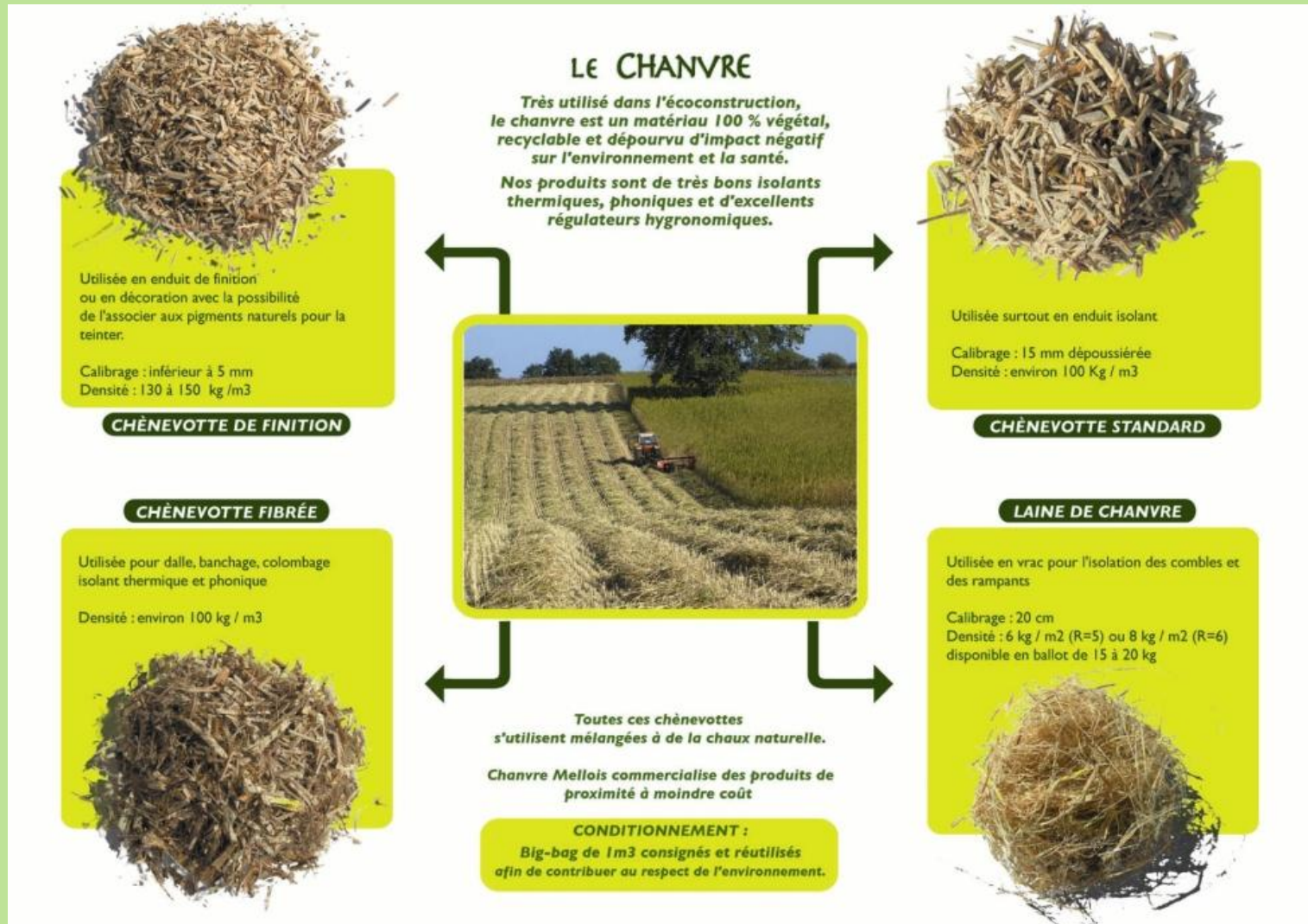
-Schéma classique de production laissant la marge économique aux intermédiaires (transformateurs, vendeurs)

-Recherche d'un rendement maximum

- Peu ou pas de préoccupations environnementales



- ✓ En circuit court :
- vente de produits de première transformation
- fortes préoccupations environnementales



Localisation des groupes membres et des contacts de Chanvriers en Circuits Courts (oct. 2011)

Localisation des groupes membres et futurs membres de Chanvriers en Circuits Courts (en rouge) :

- Eco-territoire, Crêtes Pré-ardennaise, Ardennes
- Eco-Pertica, groupe du Perche, Basse-Normandie
- Chanvre et Paysans, Loire-Atlantique
- Chanvre Mellois, Deux-Sèvres
- Ecochanvre 86, Vienne
- Chanvriers de la Boutonne, Charente Maritime
- Alter'énergie, Centre
- Lo Sanabao, Limousin
- Chanvre d'Auvergne, Auvergne
- Chanvre Gardois, Gard

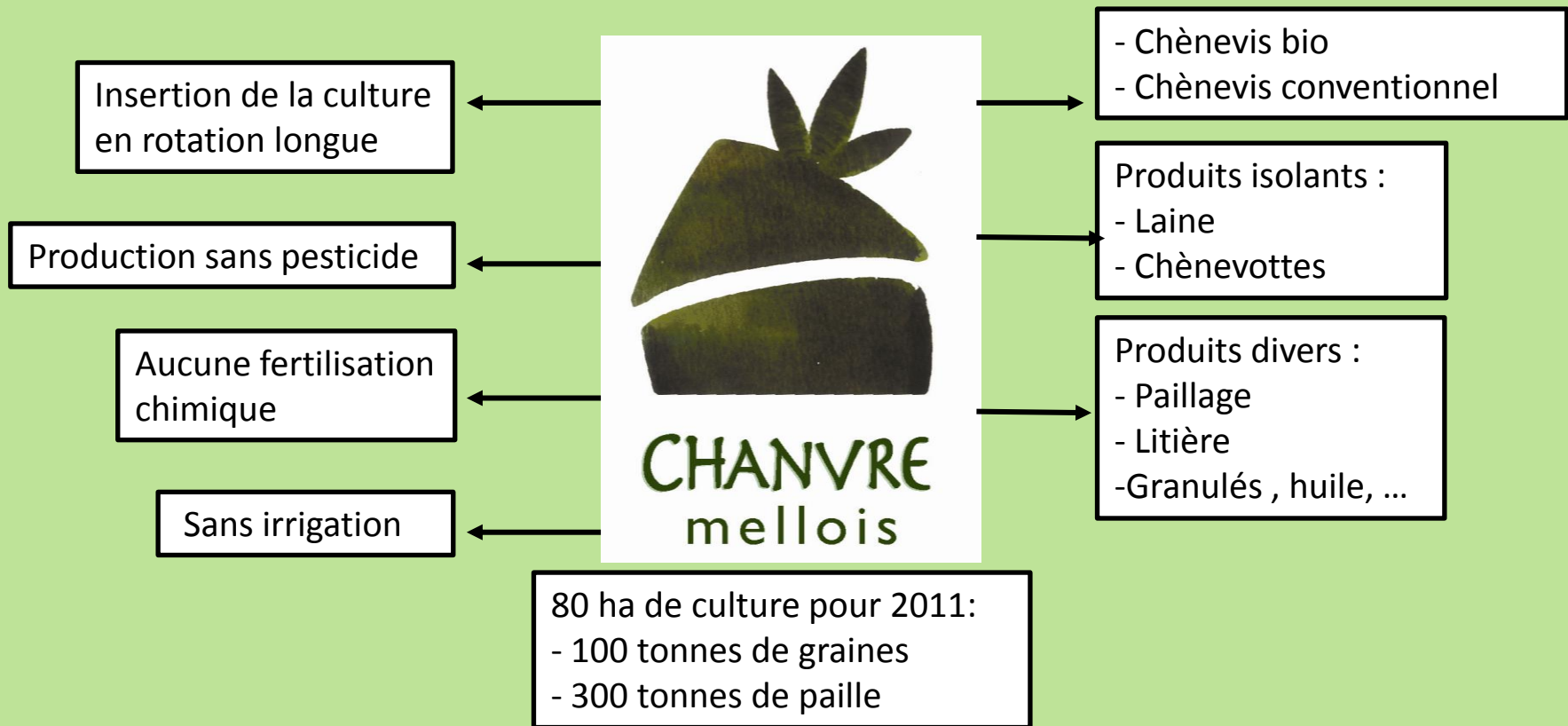
... ou en contact avec Chanvriers en Circuits Courts (en rose) :

- Pays de la Madeleine (plutôt graines), Loire
- Groupe du Loir-et-Cher
- FD Cuma de l'Orne



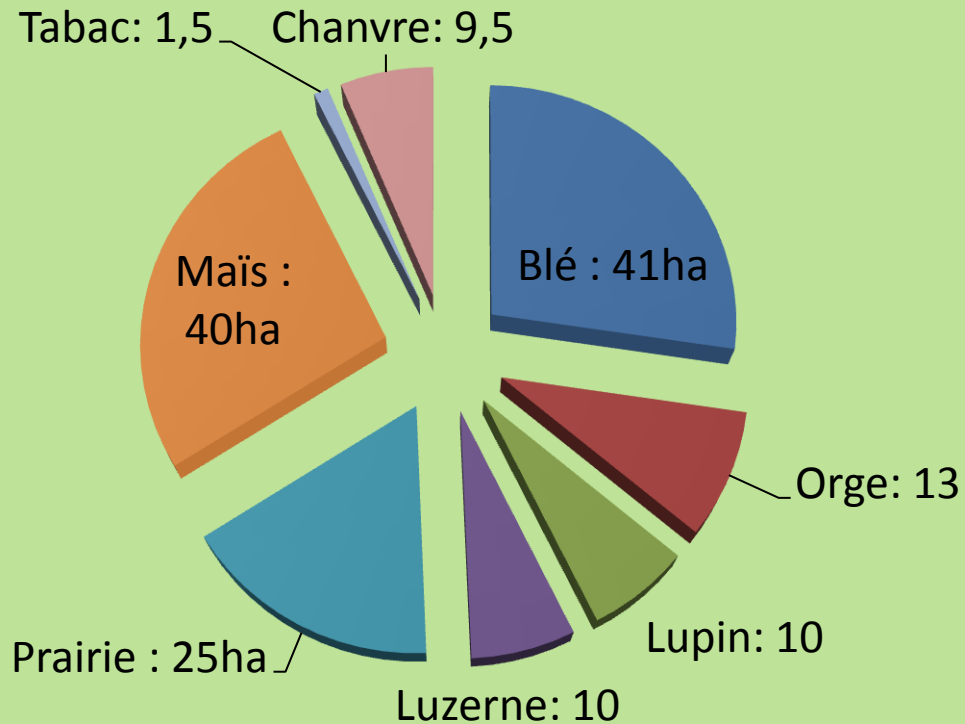
Chanvre Mellois

- Localisé dans le Sud Deux-Sèvres depuis 2005.
- Groupe de 9 agriculteurs ayant la volonté de produire du chanvre de façon écologique, de le transformer et de le commercialiser.
- Volonté de proposer aux utilisateurs des produits de proximité au meilleur coût, tout en maintenant la valeur ajoutée sur le territoire.



Au sein du groupe Chanvre Mellois : le GAEC de l'Ouchette

- Exploitation de 150 ha en polyculture élevage :
- 4 Unités de Main d'Oeuvre
 - 85 Vaches Laitières plus suite
 - 41 ha de cultures de vente
 - 98 ha pour l'alimentation du troupeau



Exploitation sensible au respect de l'environnement depuis plus de vingt ans:

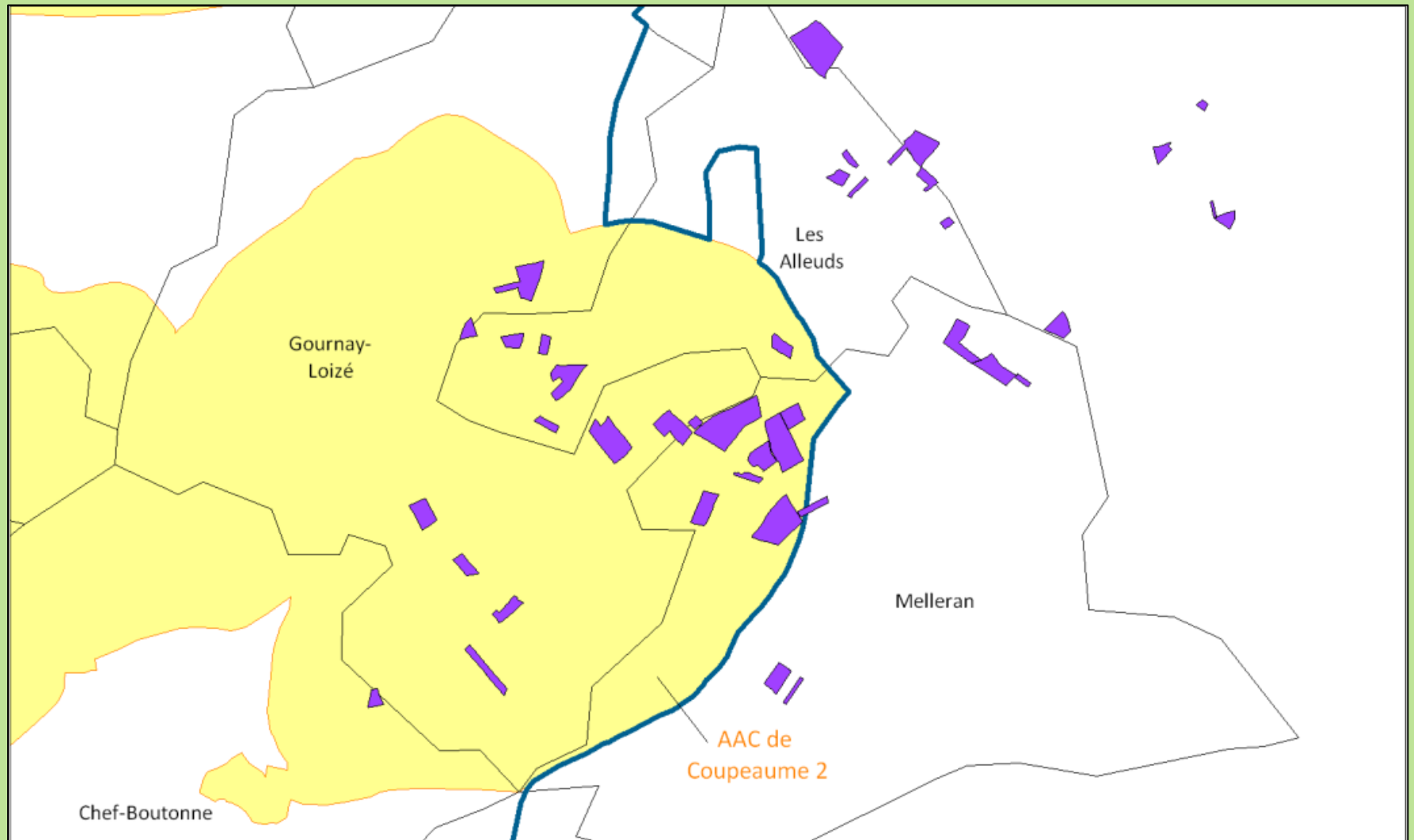
- 1984 : pratique du pâturage sur prairies longue durée
- 1990 : début du programme de plantation de haies avec Prom'haies
- 1993 : intégration des bâtiments d'exploitation dans le paysage, plantation arbustive et fleurissement
- 2000 : mise aux normes de l'exploitation
- 2002 : signature d'un Contrat Territorial d'Exploitation (limitation de la fertilisation, pratique du binage, autonomie alimentaire, plan de gestion des haies)
- 2011 : contractualisation de Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées dans le cadre du programme Re-Sources du BAC Boutonne amont



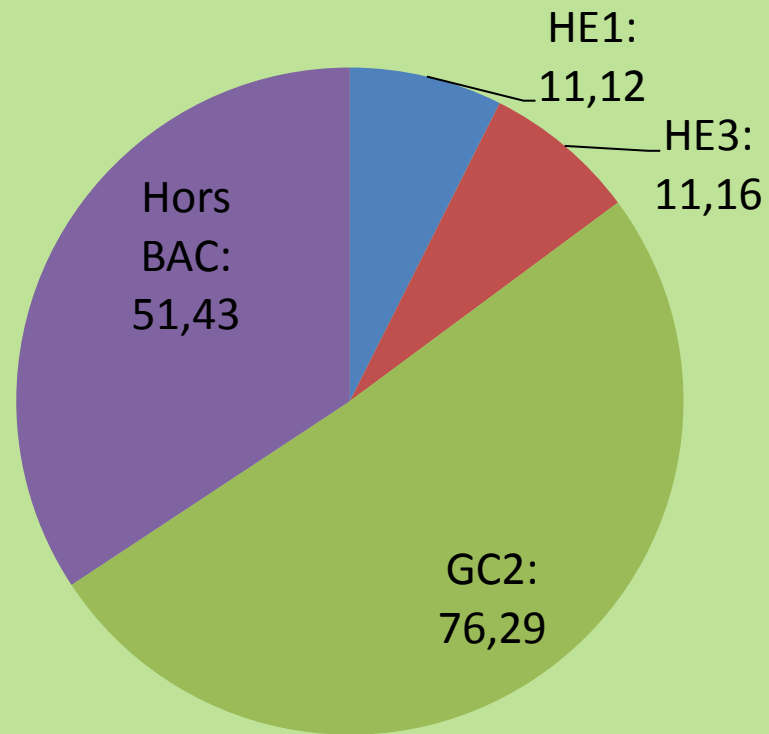
Les différentes mesures contractualisées en 2011 au sein de l'exploitation BAC de la Boutonne amont

- Gestion extensive des prairies PC SMQB HE1: limitation de la fertilisation azotée (30 UN min+ 30 UN org)
- Création et gestion extensive d'un couvert herbacé PC SMQB HE3: limitation de la fertilisation azotée (30 UN min+ 30 UN org)
- Limitation de la fertilisation azotée (120 UN total) en grandes cultures PC SMQB GC2 avec réduction progressive de 40% des traitements
- Entretien des haies sur une face

Localisation des parcelles de l'exploitation par rapport au BAC



Répartition des mesures engagées



Risque économique et technique qu'un changement de pratique implique et comment réussir ce changement?

- Risque économique et technique:
 - Diminution de la production entraînant une perte de revenu
 - Investissement en matériel spécifique adapté aux nouvelles pratiques: bineuse plus performante, tête de guidage, herse étrille
 - Aléas climatiques rendant les pratiques mécaniques impossibles
 - Augmentation du temps de travail par hectare
 - Risque pour non respect involontaire ou accidentel du cahier des charges imposé par la mesure contractualisée (pénalités)

➤ Comment réussir ce changement?

- Etre convaincu du bien fondé d'un changement de pratiques
- S'y préparer progressivement
- S'informer et se former
- Etre prêt à remettre en cause son système de production
- Ne pas rester sous la tutelle de ses fournisseurs
- Etre à l'écoute de la société civile
- Et enfin, être sensible à la maxime de Saint-Exupéry :

« Nous n'héritons pas la terre de nos parents mais nous l'empruntons à nos enfants. »